



DISCOURS du 41^{ème} CONGRES DU SCPN

M. le directeur de cabinet du Ministre,
M. le DGPN,
M. le Préfet de Police,
M. le Préfet des Hauts-de-Seine,
M. le Président d'AXA,
Mesdames et Messieurs les chefs de service,
Mesdames et messieurs les Secrétaires Généraux et Adjointes,
Mmes et Mrs les journalistes,
Chers invités, chers collègues,

Nous sommes très heureux, M. le directeur de cabinet du Ministre, de vous accueillir pour le 41^{ème} Congrès du SCPN, qui rassemble des commissaires de tous grades, de toutes les régions de France, de toutes les directions.

Tous ont un point commun, ils ont choisi de s'engager au SCPN pour défendre la Police Nationale, le corps des commissaires, porter des revendications et de leurs postes d'observation et d'action privilégiés, élaborer des propositions sur les politiques de sécurité.

J'ai une pensée pour nos blessés et nos policiers de tous grades morts en service. J'ai également une pensée pour Gérard COLOMB, ancien ministre de l'Intérieur.

Le SCPN est un syndicat moderne qui renouvelle sans cesse ses équipes, qui est ouvert sur les questions de société, mais il tire sa force de son histoire car nous sommes dépositaires d'un héritage très ancien. Ce syndicat des chefs de police aura 100 ans en 2025.

I – Avec le BEAUVAU de la sécurité et la LOPMI, les dernières années ont montré que l'immobilisme n'est jamais une fatalité.

M. le directeur de cabinet, le Ministre après avoir énoncé les 7 péchés capitaux de la Police Nationale, a engagé une œuvre réformatrice concrète et impressionnante dans le cadre d'un dialogue social auquel le SCPN a activement participé en formulant de nombreuses propositions qui ont été retenues.

Le Beauvau de la sécurité, je le rappelle, ce sont près de 70 mesures pour moderniser et améliorer les conditions de travail de tous les personnels de la police.

Les commissaires ont ainsi vu leur IRP augmentée à terme de 25 % sur 4 ans, l'obtention d'un 11^e échelon couplée avec la banalisation de l'échelon spécial ; la prime OPJ, deux dispositifs indemnitaires concrets et ambitieux pour accompagner la mobilité ; l'indemnité temporaire de mobilité et l'ICL en cours de négociation.

C'est aussi la fin de l'écrêtement de la bonification du 5^e. Les commissaires seront désormais éligibles au cumul emploi – retraite sans plafonnement.

Dans la continuité du Beauvau de la sécurité, le vote de la LOPMI a consacré une augmentation de 15 milliards d'euros du budget du ministère de l'Intérieur, dont 5 milliards pour la Police Nationale.

Ces moyens conséquents vont permettre de poursuivre notre transformation numérique, le développement de la cybersécurité, la création de nouvelles forces mobiles, des assistants d'enquêtes, la montée en puissance de la réserve opérationnelle. Au total, ce sont plus d'une soixantaine de mesures très importantes qui ont vu le jour grâce à la LOPMI.

Les policiers ont conscience que ces moyens et ces réformes sont uniques, et d'une ampleur inégalée en si peu de temps.

II - Ces réformes s'inscrivent dans une temporalité où se multiplient les sollicitations, enjeux et défis majeurs pour la police nationale :

- . L'organisation et la sécurité des Jeux Olympiques ;
- . Les menaces d'attentats, la lutte contre le terrorisme et l'islam radical ;
- . Des maintiens de l'ordre de plus en plus fréquents et violents depuis 15 ans ;
- . Les très fortes attentes de la population sur la délinquance du quotidien, la lutte contre le trafic de stupéfiants, et contre la criminalité organisée.

Autant de sollicitations qui mettent en première ligne la Police Nationale et les policiers, 24H/24, 365 jours par an.

J'ajoute que les émeutes de juin et juillet ont constitué un cap inquiétant. Elles ont ébranlé en profondeur le pays, sa cohésion sociale et nationale, et encore une fois engagé les policiers sur l'ensemble du territoire.

III – Une autre réforme majeure est également en cours de déploiement : la réorganisation de la Police Nationale.

Comme toute réforme, vous le savez, elle suscite de l'adhésion, mais aussi des doutes et des oppositions et beaucoup de questionnements sur la mise en œuvre RH.

Des questionnements légitimes et croissants sur le maintien des attributions statutaires de chacun des commissaires concernés par la réforme, les nouveaux

organigrammes, des questionnements sur la conduite de projets de la réforme qui va impacter principalement les commissaires de police. D'autres questions portent sur la consistance de l'échelon zonal et son articulation avec les directions interdépartementales et départementales.

Il sera impératif de continuer à associer les OS et particulièrement le SCPN, premier syndicat représentant les chefs de police, pour entendre les messages, régler le plus justement possible et dans la transparence les situations individuelles, d'écouter les alertes.

Il est indispensable dans la mise en place de la réforme que soient associés dans la clarté les commissaires de police qui sont concernés d'abord personnellement par la réforme puis qui ont la charge de sa mise en place dans les départements, et d'en convaincre les personnels.

Nous proposons durant la mise en place, dès maintenant la création d'une mission d'évaluation qui permette de faire remonter en temps réels les difficultés, mais aussi les bonnes pratiques.

Le SCPN a fait preuve de courage pour accompagner cette réforme complexe. Nous resterons constructifs, mais très attentifs et vigilants et défendrons chaque situation individuelle

IV – M. le directeur de cabinet du Ministre : réforme de la Police Nationale, LOPMI, Beauvau de la sécurité, tous les curseurs qui semblaient impossibles à déplacer pour des raisons politiques, juridiques ou budgétaires, l'ont été.

Preuve que le volontarisme peut prendre le dessus sur tous les discours fatalistes. Entre possible et impossible, il y a 2 lettres de différence, mais surtout un état d'esprit et une volonté.

Entre 2012 et 2016, la France a fait face à une vague de terrorisme sans précédent. Il a fallu ces drames épouvantables là aussi pour que ce qui était considéré comme juridiquement impossible, devienne possible et nécessaire avec notamment la publication de lois importantes sur le renseignement comme celle du 24 juillet 2015, celles de 2017 et 2021.

L'ensemble des chefs de police sont convaincus qu'il est dans l'intérêt général de déplacer enfin d'autres curseurs.

La gravité des violences urbaines du mois de juillet, la crise de l'investigation, la lutte au niveau national et international contre le trafic de stupéfiants, ou le coût de la délinquance de masse exigent de changer de braquet car il n'y a pas de fatalité !

La crise des vocations judiciaires, l'accumulation des stocks de procédures, la complexité croissante de la procédure pénale, la quasi-impunité des délinquants multirécidivants ne sont pas dues à la Police Nationale. C'est la conséquence depuis des décennies :

- du délitement de l'autorité ;
- du sentiment d'impunité ;
- de l'absence de continuum et de recherche de cohérence entre les politiques de sécurité mis en œuvre par le ministère de l'Intérieur et les objectifs de la politique pénale du ministère de la Justice ;

S'ajoutent une exécution des peines en crise et une application des peines illisible, incohérente et incompréhensible pour les policiers mais surtout pour les victimes... et même pour les auteurs !

Surtout, au final, la traduction c'est l'affaiblissement de ce pilier fondamental de toute politique pénale efficace : le principe de **dissuasion**.

Ce ne sont pas simplement les policiers qui sont pénalisés par une procédure pénale trop formaliste et inadaptée à la délinquance de masse, ce sont surtout les citoyens, les victimes.

Comme pour la LOPMI, le Beauvau de la sécurité, la lutte contre le terrorisme, déplaçons les curseurs pour mieux combattre la délinquance.

La police ne cesse de se réformer mais ses marges de manœuvre sont de plus en plus réduites car pour accroître son efficacité au service des Français, **en amont et en aval de son action, il est impératif que la chaîne de sécurité et la chaîne pénale soient cohérentes**.

Mettre la pression sur un seul des maillons de la chaîne, sans cesse éprouvé, réformé, ne peut que mener à une impasse.

L'efficacité de la police dépend de paramètre politique sur lesquels je ne vais pas m'exprimer. Mais les commissaires de police, en charge des politiques de sécurité, ne sont pas des ingénieurs de la sécurité. Nous ne travaillons pas en circuit fermé pour construire un TGV ou un airbus. Nous avons la charge de faire respecter la loi, de secourir, de sécuriser, de maintenir l'ordre public, d'élucider et de combattre le crime, et ces actions s'inscrivent dans un cadre civique et politique plus large.

Il n'y a pas de démocratie sans liberté, mais il n'y a pas de liberté publique et individuelle sans l'assurance d'un prérequis : **la sécurité pour tous et partout**.

La confiance en économie et dans la société est un puissant ciment. L'insécurité mine la confiance et la cohésion nationale. Elle porte atteinte aux libertés de base, le droit de vivre en sécurité, responsabilité de l'État. Elle porte atteinte à l'attractivité économique des quartiers, au prix des biens immobiliers, elle déprécie les CV des jeunes, qui majoritairement, veulent l'ordre républicain, pas celui des voyous et des dealers.

Pour rétablir la sécurité, il n'y a pas besoin de l'armée ! C'est à portée de main ; déplaçons les curseurs !

Il faut rétablir la dissuasion. Dès le 18^e siècle Césarée BECCARIA nous rappelait que l'important n'était pas prioritairement la sévérité de la peine mais la certitude et la célérité de la sanction.

En amont du travail de la police, la sanction des manquements aux règlements intérieurs dans les offices HLM, les écoles, les transports en communs contribuerait au retour de l'autorité et permettrait de responsabiliser chacun, chaque opérateur, chaque citoyen.

L'autorité n'est pas une finalité. C'est le moyen pour vivre librement les principes républicains. L'autorité protège les plus faibles.

Nous pensons que la responsabilité pénale et financière des auteurs d'actes délictueux répétitifs, des délinquants impliqués dans les violences urbaines ou dans les maintiens de l'ordre ultra violents, **doit être recherchée et juridiquement, entièrement repensée.**

V – Nous serons force de proposition pour concevoir une stratégie d'ensemble

En amont de l'action de la police nous ferons des propositions en faveur d'une prévention de la délinquance ambitieuse et évaluée. Pour cela, nous vous proposerons, par exemple, que soit élaborée chaque année, et présentée au Parlement, une étude chiffrée sur le **coût de la délinquance**, qui permettra de responsabiliser tout le monde et de mieux appréhender les enjeux de la délinquance et de comparer ce coût avec le budget des forces de sécurité et de l'administration pénitentiaire, par exemple lors des débats parlementaires. L'INSEE pourrait être chef de file de cette étude.

Nous vous proposons d'établir et de faire connaître des études sur la sortie de la délinquance, la désistance. Ces études sont en France embryonnaires ou inconnues, et pourtant elles sont indispensables pour mieux cibler les actions de prévention de la délinquance, comprendre les raisons de la sortie de la délinquance et mieux éviter que des jeunes y entrent. 90 % des jeunes de 13 à 25 ans impliqués dans la délinquance en sortent, quel que soit leur quartier ou quelle que soit l'origine sociale ou culturelle de ces jeunes. C'est un élément qu'il faut documenter.

La police de la république n'est pas opposée aux jeunes des cités souvent issus de l'immigration et fortement représentés dans la délinquance. Nous ne faisons pas d'amalgame. Nous luttons contre « des » jeunes car délinquants. Et la différence entre « les » ou « des » est fondamentale. La preuve nombre de ces jeunes intègre les forces de sécurité et c'est très bien !

Même si nos marges de manœuvre se restreignent, il nous faut une police plus visible, plus proche et plus communicante avec la population. Qui puisse davantage patrouiller à pied. Pour cela, il faudra aussi que les policiers aient la garantie du respect de leur autorité. Et avancer sur la réduction des charges et missions indues.

Mais **surtout en aval de l'action de la police**, il nous faudra impérativement traiter de façon spécifique les multirécidivants, car ces délinquants très minoritaires sont à l'origine de plus de 50 % de la délinquance et la lenteur de la justice et l'insuffisance des sanctions les confortent. La police, pour être efficace, a besoin d'une exécution des peines qui soit effective. Près de 100.000 peines sont non exécutées en France, ce qui est incompréhensible pour les victimes, mais aussi grève le travail des policiers et des gendarmes.

L'application des peines pose aussi problème, elle est devenue illisible et affaiblit ce mur fondateur **qu'est la dissuasion**. En effet, plus de 41 % des condamnés à de la prison **ferme**, ne mettent pas réellement le pied en prison. Et un condamné à de la prison ferme effectue en moyenne 62 % de la durée de sa peine et pendant ce temps d'aménagement de leur peine, nombre d'entre eux commettent de nouvelles infractions.

Autorité, dissuasion, responsabilité financière des délinquants, des émeutiers et des parents des mineurs délinquants, autant de curseurs que nous proposons de faire bouger.

L'exemple de la politique de lutte contre l'insécurité routière est très inspirant. Il illustre ce que je viens d'énoncer. La meilleure des préventions est la certitude de la répression, une vraie dissuasion.

*Souvenons-nous de l'hécatombe dans les années 70 avec 14 000 morts par an.
Arrivée dans les années 90 du permis à points et des radars avec des sanctions rapides, certaines et financières, donc responsabilisantes. Donc DISSUASIVES.
Résultat ? Aujourd'hui 3000 morts, donc 10 000 morts de moins par an !*

Nous ferons, à nouveau, des propositions, sur la nécessité d'un choc de simplification de la procédure pénale, sur la place des victimes, qu'il faut revoir, dans l'enquête policière ou judiciaire.

Nous ferons également non pas des constats mais des propositions sur le trafic de stupéfiants, qui dans certaines villes constitue désormais un enjeu de souveraineté interne.

Des réflexions interministérielles initiées par le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin gouvernement que nous soutenons sont engagées sur la responsabilité des parents d'émeutiers mineurs ou des délinquants mineurs. C'est un sujet crucial !

Car ...Qui paie ? là est la question ! ce sentiment d'impunité financière est aussi ravageur que l'impunité pénale !

Nous souhaitons également pouvoir concilier le temps court, celui de l'urgence et de la gestion de crise, en réservant impérativement une place pour la stratégie et la réflexion sur le temps long : maintenir dans les tempêtes du quotidien un cap et nos objectifs au long cours ; intégrer les RETEX, les benchmark et la prospective comme le font les militaires. Car les priorités – quand elles s'accumulent sans ordre, sous la pression de la communication, de l'émotion et de l'actualité des chaînes d'info – entravent le travail de fond contre la délinquance et se traduisent par une perte de sens pour les policiers.

VI – M. le directeur de cabinet du Ministre, nous serons également force de proposition pour évoquer la cartographie des forces de sécurité – Police et Gendarmerie – les coûts de leurs doublons, leurs budgets de nos deux forces en comparaison de leurs charges de travail.

VII – Les commissaires, chefs de service, sont pleinement engagés sur le terrain et dans la mise en place des réformes.

Le SCPN sera vigilant sur certaines lignes rouges : le maintien du concours externe ; le statut d'établissement public de l'ENSP ; notre revendication que nos directions soient dirigées par des policiers.

Nous serons aussi très vigilants sur les retraites de nos anciens. De plus en plus de cas nous remontent. Nous rencontrons des difficultés avec le SRE, au préjudice de commissaires à la retraite qui se heurtent à l'absence d'interlocuteurs, à des règles opaques, des erreurs de calcul et des baisses de pensions avec de graves préjudices pour ceux qui ont servi fidèlement la République.

Concernant la gestion et la place des commissaires de police, d'autres chantiers fondamentaux doivent être engagés :

La réforme de la Police Nationale, c'est aussi la réforme de la direction des ressources humaines de la police. La DRHFS.

Nous serons un partenaire constructif et proposons de renforcer le bureau des commissaires afin qu'il soit en mesure de constituer des viviers, de répondre aux recherches de compétence profilée, d'accompagner des parcours de carrière avec une formation ambitieuse et obligatoire pour les commissaires. D'anticiper !

Nous souhaitons à l'occasion de la réforme et l'existence des DZ que soient déconcentrés les leviers budgétaires et managériaux.

Si vous attendez – avec raison ! – des chefs de service qu'ils s'engagent et qu'ils soient responsables, de vrais chefs, **donnez-leur les moyens managériaux en matière d'avancement de leurs collaborateurs ou de récompenses ou de distinctions honorifiques. Donnez-leur de l'autonomie.**

Enfin, les négociations sur la grille indiciaire et indemnitaire de l'encadrement supérieur sont avancées ou terminées pour d'autres corps de l'encadrement supérieur avec lesquels nous sommes en contact et nous attendons un agenda de négociation pour les commissaires. Nous serons au rendez-vous ; il y a une très forte attente.

Conclusion

Je souhaite remercier tous ceux, très nombreux, qui m'ont adressé des messages de soutien. J'ai été très surpris par le nombre de ces messages. Ils m'obligent, ils m'engagent Je prendrai le temps d'y répondre et d'être à la hauteur.

M. le Ministre, vous avez devant vous une nouvelle équipe, avec un bureau national renouvelé, un secrétariat général renouvelé et paritaire :

Michel CHABALIER
Anouck FOURMIGUÉ
Hanane BAKIOUI
David MOREIRA
Laura ABRAHAMI
Nous travaillerons en équipe.

Je tiens à remercier chaleureusement les membres du secrétariat général sortant :
Diane LE COTTIER
Lénaïg LE BAIL
Pierrick AGOSTINI

Mais, bien sûr, je voudrais rendre un hommage tout particulier au travail de David LE BARS et Christophe GRADEL. Ce sont eux qui ont suivi notamment le Beauvau de la sécurité, la LOPMI et la défense, chaque jour, des commissaires de police dans des circonstances difficiles. Ils ont fait preuve de ténacité, de créativité, de disponibilité, de courage et d'un engagement qui les honore.

Merci à David à qui je succède ce jour. (On peut l'applaudir. On peut les applaudir.)
Le SCPN, continuera à être force de propositions, vigilant et constructif, **apolitique, avec une communication responsable.**

M. le directeur de cabinet Ministre, merci encore des avancées initiées par le Beauvau de sécurité et la LOPMI. Elles sont le fruit de votre détermination.

Je sais que tous les commissaires devant vous aujourd'hui ont maintenant hâte de vous écouter. Je vous remercie à nouveau de votre présence parmi nous.